

Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un groupe de travail (GT)

Groupe de travail : « Repères sanitaires pour la protection contre la chaleur dans les bâtiments »

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire.

■ Rôle et missions :

La nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs (RE2020), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022, prévoit d'adapter le bâtiment aux fortes chaleurs. A cet égard, cette réglementation a intégré la notion de « confort d'été » pour les occupants.

Dans le contexte du dérèglement climatique, se traduisant notamment par l'intensification des vagues de chaleur, il apparaît nécessaire de mieux caractériser les effets susceptibles de survenir sur la santé des occupants en cas de forte chaleur.

L'Anses a été saisie le 11 mai 2023 par la Direction générale de la santé (DGS) pour :

- examiner les dispositions prises dans la RE 2020 par la construction des seuils de confort au regard des enjeux sanitaires ;
- examiner la possibilité d'établir des valeurs sanitaires à partir desquelles des effets de la chaleur sur la santé surviendraient, en tenant compte :
 - o de la population : région de résidence, durée d'exposition dans le logement et dans les autres lieux fréquentés (école, lieu de travail) ;
 - o des susceptibilités individuelles (âge...) ;
 - o de paramètres modulateurs des effets de la température : hygrométrie, vent, etc.

Pour réaliser ce travail, l'Anses a choisi de s'appuyer sur un groupe de travail multidisciplinaire qui, en complément de l'analyse de la littérature scientifique, pourra mobiliser différents moyens : audition de personnalités compétentes, organismes de santé publique et instituts de recherche ou encore l'exploitation de données issues d'enquêtes.

■ Composition et fonctionnement :

Le groupe de travail sera composé d'une dizaine d'experts, dont un président désigné parmi ses membres. Ses travaux feront régulièrement l'objet d'échanges avec le Comité d'experts spécialisé « Agents Physiques et nouvelles technologies ».

Par cet appel à candidatures, l'Anses recherche des experts dont les compétences relèvent de la santé et des sciences du vivant (médecine, épidémiologie, santé mentale, physiologie de la thermorégulation), de la climatologie et de la thermique des bâtiments. Les compétences spécifiquement recherchées sont mentionnées dans la fiche « compétences recherchées » pour la constitution du groupe de travail.

Le groupe de travail se réunira en séances plénières avec une fréquence moyenne d'une réunion par mois. Le calendrier d'expertise prévoit que ces travaux soient finalisés 24 mois après sa mise en place, soit au premier trimestre 2026.

Les experts sont nommés à titre personnel, *intuitu personae*, pour la durée du GT sur décision du directeur général.

Chaque expert contribuera aux travaux d'expertise collective par une participation active aux réunions et aux discussions, une lecture critique de tous les documents de travail et de la littérature scientifique ainsi que par la contribution à la rédaction du rapport d'expertise.